

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 14 décembre 2024

Samedi 14 décembre 2024 à 11 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, M. ROCHE Denis, M. MILLON Julien, M. DORCHIES Sébastien et M. MANNEVILLE Raphael.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine Mme BANVILLET Cécile

Excusés : Mme BANVILLET Cécile, et Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme VILLENEUVE Catherine.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 28 novembre

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 28 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. Acquisition de la licence 4 IV de l'Auberge du Vieux Four

Mme le Maire explique que suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge du Vieux Four, la licence IV va être vendue par le liquidateur.

Mme le Maire a pris contact avec liquidateur judiciaire pour en savoir plus, il serait nécessaire que la commune rachète la License IV de l'auberge afin de ne pas perdre la seule licence du village, pour ensuite permettre une nouvelle activité à l'Auberge.

Le liquidateur a suggéré à la commune de faire une offre à 4 000€ pour le rachat de la licence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de racheter la licence IV de l'Auberge du Vieux Four pour 4 000€ et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

3. Acquisition du mobilier de l'Auberge du Vieux Four

Mme le Maire explique que suite à la liquidation judiciaire de l'Auberge du Vieux Four, tout le mobilier va être vendu aux enchères.

Mme le Maire a pris contact avec liquidateur judiciaire pour en savoir plus, il serait nécessaire que la commune rachète du mobilier, pour ensuite permettre une nouvelle activité à l'Auberge.

L'ensemble du Conseil suggère de racheter le mobilier le plus important pour la suite et le plus récent, et propose une enveloppe maximale de 4 000€. La vente aux enchères aura lieu courant janvier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de racheter pour un montant maximal de 4 000€ le mobilier de l'Auberge du Vieux Four et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

4. Participation financière pour la fresque de l'école de Chauriat

Mme le Maire informe le Conseil qu'une fresque a été réalisée sur le mur de l'école afin de rendre le lieu plus attractif et plus agréable.

La commune de Chauriat demande une participation à la commune de Chas étant donné que les enfants de Chas sont scolarisés à l'école de la Porte du Jour à Chauriat.

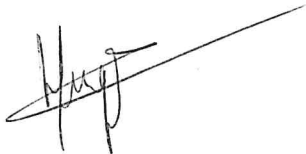
Après discussion Mme DUTHEIL Bernadette, maire de CHAS et M. DESCHAMPS Maurice, maire de Chauriat, ont convenu d'une participation financière de 1 500€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance a été levée à 12h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL

